

**Aux Ligues désignées pour l'Organisation
du Critérium Fédéral N2 - zones**

Paris, le 12 septembre 2025

N° CSF 3.3.3.2 / FK / SB

Objet : Cahier des charges Critérium Fédéral Nationale 2 (SMD – JGF – CGF – MGF – BGF)

Monsieur le Président,

La Fédération Française de Tennis de Table a désigné votre Ligue pour l'organisation d'un tour du Critérium Fédéral.

NATIONALES 2
(SMD – JGF – CGF – MGF – BGF)

Nous vous serions très obligés de bien vouloir nous faire connaître le plus rapidement possible, l'adresse de la salle où doit se dérouler la rencontre.

Cette **salle** devra posséder le nombre de tables nécessaire au bon déroulement de la compétition ;

Les **aires de jeu** seront de : 12 x 6 x 6 minimum ;

L'intensité lumineuse : minimum de 800 lux ;

L'ORGANISATEUR DEVRA FOURNIR

- des **gradins** pour le public ;
- des **dossards** avec épingles ;
- une **sonorisation** pour appeler les joueurs ou faire des communications au public ;
- un **panneau d'affichage** pour les résultats ;
- des **balles** en quantité suffisante (moyenne une par joueur) seront fournies par notre partenaire Donic By Nittaku (**Premium 40+ – 3 étoiles**) ;
- des **marqueurs** à chaque table pour permettre au public et au juge-arbitre de suivre le jeu avec le maximum d'intérêt ;
- le **matériel sanitaire** nécessaire pour l'application des mesures sanitaires en vigueur le jour de l'épreuve dans la salle (dans la partie du public et dans les aires de jeu) ;

... / ...

La zone (ou la ligue organisatrice) désignera :

1 Juge-Arbitre (J.A.N.) 1 Juge-Arbitre Adjoint et 1 Responsable des Epreuves (ayant la connaissance de SPID.D).

Si la compétition se déroule dans 2 salles distinctes, la ligue désignera et prendra en charge le juge arbitre supplémentaire.

Les frais de la table d'arbitrage, 3 personnes maximum, sont pris en charge par la F.F.T.T.

Les notes de frais électronique doivent être saisie sur Cleemy dans les 15 jours suivant la compétition.

Le Juge-Arbitre aura la charge de faire remonter via SPID D les résultats à la F.F.T.T. le soir même ou le lundi suivant l'épreuve au plus tard.

Il devra également déposer sur ce document partagé [CF N2](#), son rapport accompagné des listes des joueurs sanctionnés, forfaits ou ayant abandonnés ainsi que la liste des arbitres par journée.

Des **Arbitres de table** (nationaux, régionaux ou de club) non joueurs dans la proportion de, un minimum par table et ce pendant toute la durée de la compétition qui se déroule du Samedi au Dimanche.

Nous vous informons que la Fédération accorde une subvention de **1 500 €** pour l'organisation d'un tour du Critérium Fédéral. Dans le cas où les conditions ne seraient pas remplies, la Fédération se réserve le droit de diminuer ou de supprimer la subvention.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.



Fabrice Kosiak
Président de la Commission
Sportive Fédérale